

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du DIMANCHE 24 Juin 1792.

## P R U S S E.

*De Berlin, le 9 juin.*

LE roi de Prusse est de retour de Poméranie, & partira pour Coblenz dans les premiers jours de juillet; M. de Schulembourg le précédera. Le prince Louis, second fils du roi, est parti avec les hussards d'Eben. Le prince royal, qui servira de général-major, va partir également: le prince Louis Ferdinand l'est depuis trois jours. Tous les régimens sont en marche, ainsi que l'artillerie & plusieurs charriots chargés d'or & d'argent, tirés du trésor au commencement de cette semaine.

## F R A N C E.

### DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE.

*D'Avignon, le 12 juin.*

Duprat est maire; toutes les cloches célèbrent cet événement, & navre de douleur tous les vrais amis de l'ordre & de la constitution. Une horde vendue à Duprat vient de se porter à la maison commune; & après avoir insulté le secrétaire, on lui a arraché les protestations faites par une foule de citoyens, de même que les actes de plainte qu'ont portés les infortunés qui ont été blessés hier. Heureusement que les commissaires réunis ont réclamé ces pièces, & les ont retirées. La municipalité en butte à tous les outrages, exposée à mille dangers, a voulu donner sa démission en corps; les commissaires s'y sont opposés. Ces derniers sont fort embarrassés; il n'ont aucun moyen de faire respecter la loi sur laquelle ils puissent compter. Ils viennent néanmoins de faire une proclamation pour ajourner à demain les assemblées; mais les brigands s'en moquent; ils entrent seuls dans les sections, & ils opèrent toujours au mépris des loix & de la proclamation des commissaires. Nous allons avoir pour procureur de la commune le célèbre Capan, & pour officiers municipaux 14 scélérats de l'armée de Montoux. Le sieur Duprat, à qui personne n'ose rien demander, quoiqu'il ait nombre de lettres-de-change protestées, a emprunté des juifs 5 mille livres, qu'il a distribuées à ses partisans, & leur promet une somme de 500 mille liv., qu'il saura bien, dit-il, trouver dans la bourse des aristocrates. Nous n'osons plus sortir; les cafés nous sont interdits; nous ne pouvons passer dans les rues sans nous exposer aux plus cruelles insultes.

Les sieurs Jourdan, Peytavin & autres meurtriers des 16 & 17 octobre, réclament des indemnités contre l'auteur de leur détention.

Les monstres, voulant avant les élections intimider les citoyens, ont gagné le juge de paix de Vedennes. Ce juge, au mépris de toutes les loix, a fait enlever publiquement, le 9 de ce mois, par la gendarmerie nationale, le sieur Bigonnet fils, celui qui, au mois de novembre dernier, arrêta Jourdan, l'a fait transférer dans les prisons à Vedennes, où il est encore malgré les réclamations de la municipalité

d'Avignon & des commissaires. Le prétexte de cet enlèvement est un prétendu vol fait à Jourdan le jour de son arrestation. Nous craignons que cet infortuné jeune homme ne soit la victime de cette trame infernale.

*De Paris, le 24 juin.*

D'après les dernières lettres d'Allemagne, il n'est que trop vrai que la coalition des puissances liguées contre la France se fortifie & s'avance. Les grands corps d'armée de Prusse & d'Autriche sont en pleine marche: on attend même du côté de Lubek, dans la Baltique, 15 à 18 mille Russes, qui se réuniront aux émigrans françois: mais les opérations ne commenceront que lorsque nos frontières seront cernées de toutes parts. C'est sans doute pour donner le change, que de prétendus publicistes annoncent qu'avant de rien tenter, on nous proposera le régime britannique. Fasse le ciel que les derniers événemens arrivés à Paris ne servent pas à décourager les amis de la liberté, & à faciliter les efforts de nos ennemis!

Chaque jour révèle quelques traits de la funeste journée de mercredi. Il a paru bien étonnant que la municipalité, qui avait interdit à tout citoyen armé de paroître aux processions, pour donner à une cérémonie religieuse une pompe qui ne pouvoit offenser personne, ait permis, contre la constitution & la loi, des attroupemens armés, & destinés à porter des pétitions à l'assemblée nationale & au roi. L'arrêté municipal du 20 au matin porte ce qui suit:

« Le corps municipal, considérant qu'un grand nombre de citoyens de tous uniformes & de toutes armes se proposent de se présenter aujourd'hui à l'assemblée nationale & chez le roi, pour donner une adresse & célébrer en même tems l'anniversaire du serment du jeu de paume: le procureur de la commune entendu, arrête que le commandant de légion, en exercice du commandement général, fera requis de recevoir sous les drapeaux les citoyens de tous uniformes & de toutes armes, lesquels marcheront ainsi réunis sous les ordres des commandans de bataillons ».

On a dit que le roi s'étoit couvert du bonnet rouge; mais on ne lui donna pas le tems de la réflexion, puisque ce bonnet fut mis de force sur sa tête. On lui présenta deux cocardes, celle de Coblenz & celle tricolore: il prit la dernière, & fut imité par la reine & madame Elizabeth. On lui offrit une bouteille de vin: celui qui la présentait en but avant le roi, comme pour montrer que sa majesté n'avoit rien à craindre, & le roi but ensuite à la bouteille. Plusieurs fois il affecta d'annoncer qu'il étoit au-dessus de la peur; & il le prouva bien par son courage, puisque malgré les cris, les injures & les menaces, il ne voulut donner aucun espoir de retirer les deux veto. Les députés lui ayant dit que l'assemblée ne négligeroit rien pour assurer sa liberté, Vous la voyez, dit-il, en leur montrant les piques, les haches, les fourches, les fusils & le canon qui l'entouroient. Parlant à M. Baert

membre de l'assemblée nationale : *Vous qui avez beaucoup voyagé*, lui dit-il, *que croyez vous qu'on dira de nous chez l'étranger ?*

Le garde national dont le roi a saisi la main pour la poser sur son cœur, & le convaincre qu'il étoit sans émotion, s'appelle M. Goffe, négociant : c'est un grenadier de Saint-Opportune.

Quelques instans avant que l'appartement fût forcé, un jeune chasseur, de dix-huit ans, se glisse chez le roi par une porte entr'ouverte ; & pâle, hors d'haleine, à mots pressés & coupés : « Sire, on trame là-dedans d'horribles » complots contre les jours de votre majesté ; je lui demande » à genoux de permettre que je reste à côté d'elle ». Le roi, touché de ce dévouement généreux, prie ce vertueux & digne jeune homme de ne pas se séparer de lui, mais d'être calme. Les portes sont enfoncées : il n'y avoit autour du prince que quatre grenadiers. Un scélérat, armé d'une pique, l'œil plein de rage, s'avance avec un mouvement sinistre. . . . Le jeune chasseur se précipite sur le monstre, détourné le fer, & le reporte sur un officier de la garde nationale, qu'il a blessé légèrement, & qui s'en félicite. Ce jeune homme s'appelle Girardet, de la compagnie des chasseurs de Bonne-Nouvelle. Le roi l'a fait capitaine dans le régiment de Boulois.

Des femmes atroces, des Euménides électroïent la multitude. Une, entr'autres, parcourt la chambre de la reine, un poignard à la main. La fureur a renversé ses traits ; sa bouche écume, son regard étincelle : ses cheveux en désordre s'agitent sur son front, elle s'écrie : *Qu'on me la montre ! que je lui perce le cœur !* Un officier lui dit froidement : *Tenez, malheureuse, la voilà.* Cette femme s'arrête par une sorte d'enchantement ; sa voix s'éteint, sa main sanguinaire est paralysée. *Vive la reine !* dit-elle machinalement, en se replongeant dans la foule, le visage couvert de ses deux mains.

Quelques furieux se présentent à la porte de madame, fille du roi. — Que voulez-vous, leur dit un grenadier en faction ? — Entrer. — Vous n'entrerez pas, retirez-vous. — Nous entrerons. — Ecoutez : je suis aussi bon citoyen que vous ; mais j'ai ma consigne : allez chercher le caporal qui m'a placé là ; qu'il me relève, & vous passerez. Justes-là, le premier qui marche en avant, je lui mets ma bayonnette dans le ventre. Vous me tuerez ; mais j'en ruerai quatre, & j'aurai fait mon devoir. — C'est un brave homme ; il faut respecter les ordres qu'il a reçus. — Et les forcés s'éloignent.

On a voulu séparer madame Elizabeth de son auguste frère ; mais cette princesse n'a cessé de le tenir par le pan de son habit, en l'arrosant de larmes.

C'est le bataillon des Filles Saint-Thomas qui s'est serré confiantement autour de la reine, & qui n'a cessé d'opposer un mur inébranlable aux furieux qui l'investissoient. Cette princesse avoit dit le matin à madame. . . . Que puis-je craindre ? qu'ils ne me tuent. Ah ! plutôt aujourd'hui que demain, s'ils le veulent.

Le lendemain vers les sept heures, une députation de l'assemblée nationale s'est présentée chez le roi, & lui adressé le discours suivant :

« L'assemblée nationale nous députe vers votre majesté, pour lui demander si elle a quelques craintes sur la tranquillité de sa personne, & l'affurer, si elle étoit troublée, qu'elle se rendroit aussi-tôt auprès d'elle ».

Le roi a répondu :

« On m'apprend que Paris est calme pour l'instant. S'il ceffoit de l'être, j'en serois prévenu l'assemblée nationale. Dites-lui, messieurs, combien je suis touché de l'intérêt qu'elle me témoigne ; dites-lui aussi qu'au moindre danger

qu'elle courroit, je me rendrois auprès d'elle avec le même empressement ».

Une demi-heure après, M. Petion est entré avec des membres de la municipalité, & a dit au roi :

« SIRE, nous avons appris que vous aviez été prévenu d'un rassemblement qui se portoit sur votre château ; c'est pourquoi nous venons vous informer que ce rassemblement est composé de citoyens sans armes qui veulent planter un mai.

» Je fais, sire, que la conduite de la municipalité a été calomniée, & cependant sa conduite sera connue de vous ».

Le roi. — Elle doit l'être de la France entière ; je n'accuse personne en particulier ; j'ai tout vu.

M. Petion. — Elle le fera ; & sans les mesures prudentes que la municipalité a prises, il auroit pu arriver des événements plus fâcheux, non pas pour votre personne, parce que vous devez bien savoir qu'elle sera toujours respectée, mais. . . .

Le roi. — Taisez-vous. Est-ce là, monsieur, la respecter que d'entrer chez moi armé, de briser mes portes & de forcer ma garde ? Ce qui s'est passé hier est un vrai scandale pour tout le monde.

M. Petion. — Je connois l'étendue des devoirs que m'impose ma responsabilité.

Le roi. — Vous êtes chargé de veiller à la tranquillité de Paris ; allez remplir vos fonctions. Adieu.

Il n'y a que des hommes étrangers à tout principe d'honneur & de liberté qui puissent justifier de pareils excès. Nous avons dit que la garde nationale étoit outrée d'avoir vu son zèle enchaîné, de manière qu'au lieu de recevoir des ordres pour protéger l'asyle du représentant héréditaire de la nation, l'ordre municipal fut, au contraire, pour laisser entrer tout homme armé dans les appartemens. Vous savez, disoient quelques gardes nationaux à M. Petion, que les trois quarts de la garde vous détestent : cependant si on eût voulu violer votre maison, votre asyle, nous serions tous accourus à votre secours.

Sans doute il y avoit dans cette multitude beaucoup d'hommes honnêtes qu'on avoit aveuglés sur l'illégalité de cette invasion, & qui n'étoient qu'égarés (1). Mais combien de brigands & de factieux se mêlèrent à cet attroupement ? *Nous ne ferons contents*, disoient quelques-uns, *que lorsque nous aurons leurs têtes au bout de nos piques ;* & ce langage barbare pouvoit être entendu du roi & de la reine auxquels il étoit adressé.

Plusieurs des excès commis au château ont été dénoncés. J'ai reçu, nous écrit M. de Lévis, d'un homme qui enfonçoit une porte, & qui a trouvé mauvais que je m'y opposasse, non un coup de pique, comme on l'a publié, mais un coup de marteau assez douloureux dans le moment, mais qui m'a permis de passer la soirée dans les appartemens.

Ils ne voient donc pas, ceux qui dirigent de pareilles horreurs, qu'à la veille d'une invasion ennemie, les têtes de la famille royale sont les gages les plus précieux pour la sûreté de la capitale & du royaume : ils ne voient donc pas qu'en les faisant tomber, les puissances ennemies & les émigrés, n'ayant plus de ménagemens à garder, reconnoîtront aussitôt le frère aîné du roi : ils ne voient donc pas que cet horrible régicide ôteroit à la constitution la plupart de ses partisans, & faciliteroit la contre-révolution. Il n'y a donc que de

(1) On a aussi remarqué que dans cet attroupement beaucoup d'honnêtes citoyens s'étoient mêlés, pour être plus à même de neutraliser le but de ceux qui l'avoient dirigé. Si donc les régicides ont manqué leur coup, c'est que la majeure partie du peuple n'a pas voulu se prêter à leurs

ils factieu  
accord av  
qui plong  
voient aux

Proclamation

Les François  
par quelques  
roi, a traité  
portes de son  
sément du no  
que sa n'a  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

Le roi igaa  
behoin de dir  
qu'on veuille  
ce qu'il croira  
qu'il se fa  
Le roi n'a  
confiance &

ils factieux qui, sous le masque républicain, mais en effet d'accord avec Coblenze, puissent ourdir ces complots abominables qui plongeroient la France dans un deuil universel, & l'exposeroient aux plus terribles malheurs.

*Proclamation du roi, du 22 juin, sur les crimes commis le 20 du même mois.*

Les François n'auront pas appris sans douleur qu'une multitude, égarée par quelques factieux, ait venue à main armée dans l'habitation du roi, à tiré du canon jusques dans la salle des gardes, a enfoncé les portes de son appartement à coups de hache; & là, abusant audacieusement du nom de la nation, elle a tenté d'obtenir par la force la sanction que sa majesté a constitutionnellement refusée à deux décrets.

Le roi n'a opposé aux menaces & aux insultes des factieux, que sa confiance & son amour pour le bien public.

Le roi ignore quel sera le terme où ils voudront s'arrêter; mais il a besoin de dire à la nation française que la violence à quelque excès qu'elle en vienne la porter, ne lui arrachera jamais un consentement à tout ce qu'il croira contraire à l'intérêt public. Il expose sans regret sa tranquillité, sa sûreté; il sacrifie même sans peine la jouissance des droits qui appartiennent à tous les hommes, & que la loi devoit faire respecter chez lui, comme chez tous les citoyens; mais comme représentant héréditaire de la nation française, il a des devoirs sacrés à remplir; & s'il peut faire le sacrifice de son repos, il ne fera pas le sacrifice de ses devoirs.

Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre: dans l'état de crise où elle se trouve, le roi donnera jusqu'au dernier moment, à toutes les autorités constituées, l'exemple du courage & de la fermeté, qui seuls peuvent sauver l'empire. En conséquence, il ordonne à tous les corps administratifs & aux municipalités de veiller à la sûreté des personnes & des propriétés.

(Signé) LOUIS. Et plus bas: TERRIER.

#### Aux Auteurs de la Gazette Universelle.

La société connoissant votre patriotisme, vous prie d'insérer en entier, dans une de vos feuilles, copie d'une lettre envoyée à la société des Jacobins. Cette lettre prouvera à la France entière qu'il est des hommes qui savent les apprécier, & qui ne se laissent point tromper par leurs protestations hypocrites de patriotisme. C'est servir la chose publique que de démasquer des hommes qui, sous le masque impôteur de civisme, ne tendent à rien moins qu'à renverser la constitution.

Nous sommes bien sincèrement,

*Vos freres, les amis de la constitution de Baugé, département de Maine & Loire.*

(Signé) BRETONNEAU, secrétaire.

#### Lettre à la société des Jacobins de Paris.

Baugé, ce 15 juin 1792, l'an 4<sup>e</sup>. de la liberté.

MESSIEURS,

Soumission aux loix, obéissance à ceux à qui leur exécution est confiée, amour de l'ordre & de la paix, horreur pour tout ce qui peut les troubler; tel est notre patriotisme. Votre conduite prouve que ces principes ne sont pas les vôtres.

Si, sous ce titre hypocrite d'amis de la constitution, nous n'aspirions qu'à la renverser jusques dans ses fondemens; si nous ne prenions le titre de patriotes que pour cesser d'être citoyens; si nous ne prenions le titre de patriotes que pour porter des coups plus sûrs & plus mortels à la patrie, nous nous affilierions à vous; nous nous rangerions sous l'étendard de la liberté; devenu entre vos mains celui de la licence & de la révolte; nous joindrions nos cris séditieux à ceux des bouteux qui vous égarent, pour appeler l'anarchie & le désordre; nous deviendrions incendiaires, forcenés; nous pourrions consentir à être jacobins.

Etes-vous vendus aux ennemis de notre patrie? cédez-vous à des insinuations perfides? ou, fidèles au monstrueux système d'un républicanisme, enfanté par l'ambition, adopté par l'ineptie, n'obéissez-vous qu'à vos propres impulsions? c'est encore un problème. Mais ce qui n'en est plus un aux yeux de la France & de l'Europe indignées, c'est que la plupart des maux qui désolent notre patrie sont l'ouvrage d'une poignée de factieux qui vous abusent. Au moment où nous vous demandons l'affiliation, vous n'êtes pas encore démasqués; la France entière étoit trompée par vos protestations mensongères de patriotisme; mais vous avez fait cesser l'illusion: maintenant il n'y a plus à craindre de ceux qui veulent obstinément l'être. Pour nous tromper encore vous nous citerez que vous aimez la patrie; on ne peut mieux comparer cet amour qu'à celui d'une mère qui étoufferait ses enfans dans ses embrassemens. Nous repousserons loin de nous un tel patriotisme; il tue la patrie. Vous aimez la constitution: eh! que pourroit faire de plus la patrie pour la renverser? Tous les jours de prétendus patriotes font retentir vos tribunes de motions incendiaires, de dénonciations absurdes, de calomnies atroces, dirigées contre les amis les plus sincères de la

constitution. N'est-ce pas vous qui avez voulu renverser les monumens élevés par la gratitude nationale, à Bailly & au Washington français? Le plus beau titre à la reconnaissance des amis sincères de la constitution, sera désormais d'avoir encouru votre haine. Se fait-il à l'assemblée nationale une motion sage & salutaire; qui la combat? les Bazire, les Merlin & les Chabot. Eh bien, ces hommes sont jacobins. Vaublanc monte-t-il à la tribune; d'où partent ces clameurs séditieuses qui empêchent l'homme de bien d'être entendu? elles partent de la partie de l'assemblée dite la Montagne; pourquoi? parce que ceux qui y siègent vont puiser aux Jacobins l'esprit de vertige & de désordre.

Se présente-t-il un pilote sage & habile pour prendre en main le gouvernement du vaisseau de l'état & le guider au milieu des orages, il est repoussé; par qui? par les Jacobins.

Qui protège les Cartouches avignonnais, les Jourdan, les Duprat & les Mainville: ce furent les Jacobins. Les héros de la Glacière se disent aussi patriotes; & c'est sans doute l'analogie qu'il y a entre leur patriotisme & le vôtre, qui fit que vous êtes devenus les apologistes des assassins & de l'incendie. Qui a fait rendre le décret de l'amnistie dont tous les gens sensés gemissent? l'opinion publique dit que c'est vous. Qui voulut décerner aux assassins de l'infortuné Desfles, à des soldats rebelles à la loi, des honneurs à peine rendus à ceux qui moururent pour la faire exécuter? c'est encore vous. A qui les ennemis de la France doivent-ils les succès qu'ils ont obtenus dans l'affaire de Tournai? ils les doivent à un ministre inepte, qui envoya nos troupes affieger des places, comme on envoyoit un gouverneur prendre possession de son gouvernement. Ce ministre a été pris dans votre sein: l'indiscipline de nos troupes est votre ouvrage: ce sont vos cris séditieux qui ont appelé la désobéissance, & ôté aux chefs de nos armées la confiance du soldat, si nécessaire pour assurer le succès de leurs opérations. Si nos armées eussent continué de céder à vos insinuations perfides, nos généraux eussent trouvé des assassins dans tous leurs soldats. Il est sans doute parmi vous des amis sincères de la liberté; mais ils se laissent entraîner par des factieux qui ne veulent que la licence & l'anarchie. Qu'importe que la constitution soit blessée par des gens de bien, guidés par des forcenés? en est-elle moins blessée? Que la partie saine cesse d'obéir à des factieux: qu'elle se purge, s'il est permis de s'exprimer ainsi: nous lui applaudissons, & nous lui demandons l'affiliation.

*Les amis de la constitution de Baugé.*

(Signé) BRETONNEAU, secrétaire.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. François de Nantes).

Du vendredi 22 juin. Séance du soir.

Ni les machinations des anarchistes, ni les menaces de l'aristocratie n'ont pu imprimer dans l'ame simple des habitans de campagnes la crainte de la contre-révolution. Une lettre du district de Douai apprend à l'assemblée que la vente des domaines nationaux continue avec la plus grande activité.

Le président de la section des Gobelins écrit à l'assemblée que les habitans du fauxbourg Saint-Marceau sont rentrés dans leurs foyers, & qu'ils montrent le plus grand respect pour les loix & pour l'assemblée nationale; le président ajoute que le directoire, en provoquant un veto sur un décret du corps législatif, a perdu la confiance de ses concitoyens: il donne ensuite de grands éloges au vertueux maire de Paris.

Il finit par dire à l'assemblée qu'elle a été trompée sur le compte des habitans du fauxbourg; ils n'ont pu obéir à un arrêté, qui n'a été publié que lorsqu'ils étoient en marche.

Il existe entre les troubles qui nous affligent une correspondance qui annonce un grand plan de révolte formé pour bouleverser l'empire; la capitale est agitée par les prédications des factieux; le midi de la France est en proie aux brigandages: la ville d'Avignon continue à être gouvernée par le glaive des assassins.

M. de Leutre, commissaire d'Avignon, a demandé à se présenter à la barre, pour prévenir l'assemblée des nouveaux troubles qui désolent sa malheureuse patrie. L'assemblée a renvoyé le commissaire à la commission des douze, & elle a passé à l'ordre du jour. Cet ordre du jour appelloit à la tribune M. Delmas, rapporteur du comité militaire: il a fait un rapport sur la réintégration des ci-devant gardes-fra-

coises, & il a proposé de les incorporer dans les compagnies franches. Ce projet a été ajourné. La discussion s'est portée vers un objet sur lequel le roi a appelé la sollicitude de l'assemblée. Le roi usant du droit que la constitution lui délègue, propose à l'assemblée de décréter la création de 42 bataillons de volontaires nationaux, pour remplacer entre Paris & les frontières les troupes de ligne & les gardes nationales qu'il est nécessaire d'opposer à l'ennemi.

Ceux qui avoient été les premiers à demander un camp de 20 mille hommes sous les murs de Paris, ont réclamé l'ordre du jour sur la lettre du roi. M. Lacroix s'est vivement élevé contre cette opinion: le roi, disoit-il, use d'un droit que la constitution lui donne, & l'assemblée ne peut passer à l'ordre du jour quand il s'agit de sauver la patrie.

L'assemblée renvoie la lettre du roi à son comité militaire. M. Lajard a fait lecture d'une lettre du général la Fayette; son armée s'est ébranlée, elle s'avance vers la plaine de Malplaquet, pour protéger les opérations du maréchal Luckner. Quelques autrichiens ont été faits prisonniers par nos patrouilles avancées.

Le général ajoute que dans l'affaire du 11, les François ont perdu plus de monde qu'il ne l'avoit dit d'abord; mais cependant que la perte de l'ennemi étoit plus considérable que la nôtre.

Séance du samedi 23 juin.

M. Calvet a fait un rapport au nom du comité militaire. Les articles suivans ont été proposés & décrétés.

Art. 1<sup>er</sup>. Les militaires en activité, pour recevoir les remboursemens qui leur sont dus par le trésor public, seront tenus de présenter un certificat de résidence dans le royaume depuis six mois, du conseil d'administration du régiment ou du bataillon dans lequel ils seront.

II. Ce certificat sera visé par le commissaire des guerres chargé de la police dudit corps.

M. Guittou a fait part à l'assemblée d'un événement arrivé à Dijon le 18 & le 19 de ce mois, lorsqu'on y a reçu la nouvelle de l'affaire du 11 juin, près de Mons. Le bruit se répandit que parmi les ennemis on avoit remarqué plusieurs émigrés & quelques prêtres non-conformistes. Cette nouvelle, semée sans doute par la malveillance, a répandu la fermentation parmi le peuple; il s'est formé des attroupeemens, & ces attroupeemens se sont transportés chez plusieurs prêtres non-conformistes, qu'ils ont conduits dans une communauté s-parée.

Le directoire du département de la Côte-d'Or consulte l'assemblée sur la conduite qu'il doit tenir dans cette occasion. Cette affaire est renvoyée au comité des douze.

M. Jouveau a fait adopter ensuite quelques articles pour compléter l'organisation de la gendarmerie nationale.

En vertu du décret rendu dans la séance d'hier, les ministres se sont présentés dans le sein du corps législatif. Le président leur a communiqué les ordres de l'assemblée sur la nécessité d'établir un camp entre Paris & les frontières, & sur les mesures qui ont été prises pour prévenir les troubles religieux. Le ministre de la guerre a pris la parole; il a présenté le tableau de nos forces militaires; il a fait l'énumération de nos moyens de défense, & des ressources qui peuvent les augmenter. Le ministre a vu la nécessité de former un camp entre les frontières & la capitale: la ville

de Soissons lui a paru présenter un emplacement propre à former un rassemblement de 40 mille hommes. Le ministre a présenté des vues sages sur le cantonnement & la formation de cette nouvelle troupe destinée à maintenir l'ordre dans l'intérieur du royaume, & à seconder les opérations de nos armées.

Le mémoire du ministre a été renvoyé au comité militaire.

M. Aréna a pris la parole. Il se répand un bruit, a-t-il dit, que le maréchal Luckner a reçu l'ordre de ne pas avancer dans le pays ennemi. Ce bruit a jeté l'alarme sur les frontières. Je demande que l'assemblée interpellé l'organe de son président, le ministre de la guerre, qu'on sache le degré de confiance qu'on doit accorder à ces nouvelles allarmantes.

M. Aubert-Dubayet s'est opposé à une proposition si politique & si dangereuse. Ce n'est pas, a-t-il dit, sur de vains bruits recueillis dans les places publiques, & semés souvent par la malveillance, que l'assemblée doit régler sa marche législative. M. Aubert-Dubayet a fait sentir ensuite les funestes conséquences de la publicité donnée au plan de nos opérations militaires. M. Carnot s'est réuni à M. Aubert, & l'immense majorité de l'assemblée a rejeté la motion de M. Aréna.

Le ministre de l'intérieur a porté l'attention de l'assemblée sur les mouvemens révolutionnaires qu'on prépare pour le main & lundi: il a lu une lettre du procureur-général-syndic du département de Paris, qui annonce que le fermentaire regne encore dans les fauxbourgs Saint-Antoine & Saint-Marcel. On y a affiché un libelle incendiaire, qui exhorte les citoyens à la révolte & au régicide. Quelques factieux veulent présenter demain une pétition à l'assemblée, & la rendre lundi aux Tuileries.

Le sort de la France, a dit le ministre en finissant son rapport, est entre les mains de l'assemblée nationale; il dépend peut-être des mesures qu'elle prendra aujourd'hui.

A peine M. de Montciel avoit-il prononcé ces paroles, qu'un membre a demandé l'ordre du jour. L'assemblée, poussée par un mouvement d'indignation, s'est levée toute entière pour repousser cette proposition, qui seroit atroce, si elle n'étoit pas ridicule. Elle a décrété « que la commission des douze » feroit son rapport dans la séance de ce soir ».

Au milieu des débats qui ont suivi le rapport du ministre, nous avons entendu une voix que nous avons reconnu être celle de M. Bazzre; il dénonçoit la proclamation du roi, sur la journée du 20 juin. Cette dénonciation n'a point été accueillie.

( La suite à demain ).

Paie est des six derniers mois 1791. Toutes letr. s.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 23 juin 1792.

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| ACTIONS des Indes de 2500 l.                                | 2170. 67                    |
| Es-pauat de 80 millions, avec bulletins                     | 2 3/4                       |
| Idem, sans bulletin   | 2 3/4                       |
| Idem, sorti en viager                                       | 4 3/4                       |
| Bulletins   | 75                          |
| AR. pour de Indes. 1020. 22. 21. 24. 26. 28. 25. 24. 20. 21 |                             |
| Casse d'Escompte  | 3935. 38. 40. 36. 35        |
| Demi-Casse  | 1967. 70 67. 66. 65. 64. 63 |

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n<sup>o</sup>. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés franc de port les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour trois mois, & 12 liv. pour un mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.